

FICHE D'INFORMATION ET DE CONSEIL FOURNIE PAR LE COURTIER GESTIONNAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L 520-1. II ET R 520-1 DU CODE DES ASSURANCES POUR LES GARANTIES INSURED RENT

IDENTITE DU COURTIER GESTIONNAIRE

Le contrat INSURED RENT est géré par la société INSURED Services, courtier en assurance, dont le siège social est situé 12 rue Saint Antoine du T 31000 TOULOUSE.

INSURED Services est une SAS au capital de 300 000 €, RCS TOULOUSE 793 993 890, représentée par M. Christophe LADAGNOUS, enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 14 000 256, www.orias.fr.

La société INSURED Services ne détient aucune participation directe ou indirecte d'une compagnie d'assurance. Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte dans la société INSURED Services.

La Société INSURED Services exerce son activité de courtage d'assurance conformément à l'article L. 520-1, II, 1^ob du code des assurances. Elle est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

Le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles la société INSURED Services travaille en qualité de courtier est disponible sur simple demande.

IDENTITE DU COURTIER DIFFUSEUR ET EVENTUEL MANDATAIRE INTERMEDIAIRE D'ASSURANCE

Le contrat INSURED RENT est présenté par :
la société
dont le siège social est situé

Le courtier diffuseur et les éventuels mandataires intermédiaires sont soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

RECUEIL DES BESOINS ET EXIGENCES DU CLIENT

En application des articles L.520-1-III du code des assurances, l'étude de besoins a pour objectif de définir de façon claire et exacte vos besoins afin de vous proposer le contrat le mieux adapté à votre situation.

La société INSURED Services attire l'attention de son client sur le fait que la fourniture d'une information complète et sincère est une condition indispensable à la délivrance d'un conseil adapté.

Les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires pour conclure le devis et le contrat et pourront être utilisées par l'assureur et ses partenaires. Vous bénéficiez cependant d'un droit d'information et de rectification sur les données vous concernant selon les dispositions de l'article 34 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 sur l'informatique et les libertés. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à INSURED Services, 12 rue Saint-Antoine du T 31000 Toulouse.

Le défaut de réponse aux questions du formulaire, une réponse incomplète ou erronée risque de compromettre la fiabilité et/ou la pertinence de l'étude et donc des solutions qui seront amenées à vous être proposées.

Le devis qui vous a été communiqué reprend les informations qui nous ont permis d'élaborer notre conseil. Vous êtes invité à lire attentivement ces informations et les rectifier si elles sont erronées. Nous a été notamment communiqué :

- L'identité du souscripteur propriétaire bailleur
- Le besoin d'assurer contre les risques locatifs un bien en location
- L'adresse du bien en question
- Les informations concernant les locataires ou candidats à la location
- La liste des garanties choisies (formule)
- La date d'effet des garanties

Présenté le :	
Souscripteur propriétaire bailleur	
Bien à assurer	le loyer mensuel avec taxes et charges incluses est de
Garantie(s) souhaitée(s) (marquée par un « x »)	<input checked="" type="checkbox"/> garantie loyers impayés <input type="checkbox"/> garantie détériorations immobilières <input type="checkbox"/> garantie Protection Juridique

IDENTIFICATION DU CONTRAT PROPOSE ET JUSTIFICATIONS

Après avoir analysé avec attention votre situation et vos besoins, en qualité de courtier d'assurance, nous avons identifié que :

- La souscription au contrat INSURED RENT de la compagnie Allianz IARD répond à vos objectifs.

Au cours de l'établissement du devis, nous avons en effet pris le soin de vous présenter les caractéristiques de ces garanties à partir du tableau de présentation des garanties, repris ci-dessous, et de la Fiche Produit.

Tableau des garanties

INSURED ▲ RENT VOTRE GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS			
<i>Formule</i>	BASIC	CLASSIC	PREMIUM
<i>Garanties</i>			
Garantie des Loyers Impayés (charges et taxes comprises)	✓	✓	✓
Montant max. TTC par sinistre	70 000 € sans limitation de durée		
Franchise	NEANT		
Plafond	3 100 € de loyer /mois		
Garantie des Détériorations Immobilières		✓	✓
Montant max. TTC par sinistre		10 000 €	
Franchise		Un mois de loyer hors charges et taxes locatives pour un bail conclu à compter du 10 février 2008 Deux mois de loyer hors charges et taxes locatives pour un bail conclu avant le 10 février 2008	
Protection Juridique dans le cadre du bail (hors Loyers Impayés et Détériorations Immobilières)			✓
Montant max. TTC par sinistre			20 000 €
Franchise – Seuil d'intervention			250 € H.T.

Les raisons pour lesquelles nous vous conseillons ce contrat reposent sur le bon niveau d'adéquation entre les garanties demandées et les caractéristiques du contrat proposé. Notre analyse de l'adéquation entre vos besoins et les garanties proposées est reprise dans les tableaux ci-dessous :

Vos besoins principaux	Nos conseils
Vous assurer un revenu en cas de loyers impayés de la part de votre locataire	Vous devez souscrire une garantie de Loyers impayés
Vous garantir pour la remise en état de votre bien en cas de Détériorations commises par votre locataire	Vous devez souscrire une garantie de Détériorations immobilières
Vous protéger en cas de litige découlant de l'exécution de votre contrat de bail, à l'exception de ceux couverts par les garanties loyers impayés et Détériorations immobilières	Vous devez souscrire une garantie de Protection juridique

Si aux termes de nos échanges, vous n'avez pas souhaité souscrire à toutes les garanties, nous vous attirons votre attention sur les points suivants :

Garantie non retenue	Nos alertes
Détériorations immobilières	Nous vous informons que les déteriorations immobilières de votre bien ne seront pas prises en charge. Ainsi en l'absence de cette garantie resteront à votre charge : <ul style="list-style-type: none"> - Les Détériorations et destructions commises par votre locataire - Les frais d'état des lieux de sortie établis par huissier - Les frais de nettoyage et d'entretien - la perte pécuniaire consécutive au temps nécessaire, à dire d'expert, à la remise en état des locaux
Protection juridique	Nous vous informons que les frais de procédure ne seront pas pris en charge. Ainsi en l'absence de cette garantie resteront à votre charge : <ul style="list-style-type: none"> - les frais de conseils juridiques nécessaires à une procédure amiable - les frais de procédure et d'assistance d'un avocat nécessaires à des procédures contentieuse et/ou judiciaire

Enfin, nous souhaitons vous rappeler que le bon fonctionnement des principales garanties nécessite de votre part certaines obligations :

Garanties	Vos obligations principales
Loyers impayés	Déclaration de sinistre selon la procédure (production des pièces mentionnées) et respect du calendrier décrits aux dispositions générales sous peine de déchéance de garantie
Détériorations immobilières	Déclaration de sinistre selon la procédure (production des pièces mentionnées) et respect du calendrier décrits aux dispositions générales sous peine de déchéance de garantie

Les modalités d'application du contrat et des garanties ci-dessus proposés sont détaillées dans les dispositions particulières et dans les dispositions générales et précisent notamment les conditions, montants et limites de garanties ainsi que les exclusions applicables.

Pour toute difficulté éventuelle ou réclamation, vous pouvez vous adresser à votre courtier gestionnaire, par courrier à INSURED Services Réclamations au 12 rue Saint Antoine du T 31000 TOULOUSE ou par e-mail : reclamation@insured.fr

Votre situation sera étudiée avec le plus grand soin : un accusé de réception vous sera adressé sous 10 jours et une réponse vous sera alors adressée dans un délai de 2 mois.

Si sa réponse ne vous satisfait pas, il vous suffit d'adresser un courriel à clients@allianz.fr ou un courrier à Allianz relations Clients - Case Courrier S1803 - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex.

Vous n'êtes pas satisfait du traitement de votre réclamation? Vous pouvez faire appel au Médiateur indépendant de l'assurance. Ses coordonnées sont les suivantes:

www.mediation-assurance.org ou LMA 50110 - 75441 Paris Cedex 09.

Votre demande auprès du Médiateur de l'assurance doit, le cas échéant, être formulée au plus tard dans le délai d'un an à compter de votre

réclamation écrite auprès de nos services.

Vous avez toujours la possibilité de mener toutes autres actions légales.

Vous avez aussi la possibilité en qualité de consommateur, de recourir à la plateforme de Règlement en Ligne des Litiges (RLI) de la Commission Européenne en utilisant le lien suivant : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

Le montant de la cotisation annuelle du contrat et des garanties que vous avez choisis est détaillé dans le devis.

Le Client reconnaît d'une part avoir pris connaissance du contenu du présent document préalablement à la conclusion du contrat d'assurance proposé ci-dessus et d'autre part que les conseils qui lui sont donnés correspondent en tous points à ces besoins et exigences.

Remis au client le

Le Client
Nom du Client / Raison Sociale

Le Courtier